

ADMINISTRATION
COMMUNALE

DE LA VILLE DE VIANDEN

AVIS

Commodo et Incommodo

No. du dossier de demande : 3A/2026/0171/182

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le collège échevinal de la Ville de Vianden porte à la connaissance du public que la société GLATT LASER PROCESS TECHNOLOGY GMBH a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'appareils à laser à Putscheid, numéro cadastral 535/1641, LUREF 80550 E | 112761 N, lieudit in Kraulicht, section D de Bivels.

Le dossier de la demande ainsi que les plans y relatifs pourront être consultés au secrétariat communal à Vianden pendant 15 jours, à savoir du 08 septembre 2026 (jour de l'affichage) au 22 septembre 2026 inclus.

Toute réclamation contre ledit établissement doit être adressée au collège échevinal dans le délai susmentionné. Un délégué du collège échevinal recevra les réclamations verbales au secrétariat communal à Vianden le 24 septembre 2026, de 11h00 à 12h00.

Vianden, le 08 septembre 2026

le collège échevinal

